



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aide MaPrimeRénov' et isolation des sols des combles perdus

Question écrite n° 14691

Texte de la question

M. Hubert Ott interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les projets éligibles aux financements MaPrimeRénov', plus spécifiquement sur l'isolation des sols des combles perdus qui n'est actuellement pas éligible au dispositif. De nombreuses maisons, notamment des anciennes maisons construites aux XVIIIe et XIXe siècles, ne disposent pas de dalle au dernier étage. Les propriétaires qui engagent des travaux de rénovation énergétique font alors le choix du bon sens en exploitant ces combles qu'ils n'utilisent pas de manière fonctionnelle afin de réaliser une isolation rapide, efficace et moins onéreuse : l'isolation par les sols. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de rendre ce procédé d'isolation éligible aux aides MaPrimeRénov' comme cela est le cas pour l'isolation des rampants.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Ott](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14691

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 618

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)